



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
Saint-Omer

CANTON
Fruges

COMMUNE DE THEROUANNE

Procès-verbal Conseil Municipal du 20 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à 19 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Thérouanne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHEVALIER Alain, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de
- Madame Elodie SAUVAGE absente

Secrétaire de séance : Mme Andrée DEZEQUE

Le compte rendu de la séance du 20 Janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal passe à l'étude des questions mises à l'ordre du jour :

I) Délibérations

1) Vote du CFU – Affectation des résultats

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Andrée DEZEQUE,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Alain CHEVALIER, Maire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		435 953.20 €		84 374.19 €		520 327.39 €
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	979 764.57 €	1 188 044.19 €	447 701.95 €	170 817.42 €	1 160 378.86 €	1 307 598.97 €
Totaux	979 764.57 €	1 623 997.39 €	447 701.95 €	255 191.61 €	1 427 466.52 €	1 827 926.36 €
Résultat de clôture		644 232.82 €	192 510.34 €			400 459.84 €

Besoin de financement : 192 510.34 €
Excédent de financement : /
Restes à réaliser DEPENSES : 27 066.68 €
Restes à réaliser RECETTES : 109 265.10 €
Besoin total de financement : 110 311.92 €
Excédent total de financement : /

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Au compte 1068 (recette d'investissement) : 110 311.92 €
Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 533 920.90 €

2) Aide à l'accession à la propriété

Monsieur Le Maire rappelle que depuis 2017, la Communauté d'Agglomération accompagne les jeunes ménages primo-accédants lors de leur installation sur le territoire par l'octroi d'une prime de 4 000 € et que pour en bénéficier, les communes d'installation doivent abonder la subvention à hauteur de 2 000 € par dossier.

Les critères d'octroi de l'aide définis au 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

- Ne jamais avoir été propriétaire ;
- Être âgé de 30 ans au maximum ;
- Acheter un bien achevé avant le 1^{er} janvier 1948 ;
- Réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum ;
- Acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000 €.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil municipal décide :

- de ne pas reconduire l'aide aux primo-accédants.

3) Avis concernant l'enquête publique relative au plan d'épandage des boues du système de traitement des eaux usées de Saint-Omer

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a actuellement une enquête publique relative au plan d'épandage des boues du système de traitement des eaux usées de Saint-Omer.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- d'émettre un avis défavorable compte tenu du fait de l'ouverture prochaine d'une station d'épuration sur le territoire de la commune de Théroutte

4) Convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais : accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et des services associés

Monsieur Le Maire explique que depuis 2013, le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose à ses collectivités adhérentes une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le CDG62 a informé les collectivités que l'utilisation de la plateforme de dématérialisation de marchés publics fera désormais l'objet d'une convention.

La grille définissant les seuils pour la contribution forfaitaire annuelle se décompose comme suit :

Tranches	Communes et établissements de moins de 350 agents		Communes et établissements de plus de 350 agents	
	Consultations à l'année	Tarification	Consultations à l'année	Tarification
Tranche 1	Moins de 50	Gratuit	Moins de 50	250 €
Tranche 2	De 50 à 150	Gratuit	De 50 à 150	500 €
Tranche 3	De 150 à 250	Gratuit	De 150 à 250	1000 €
Tranche 4	De 250 à 350	Gratuit	De 250 à 350	2000 €
Tranche 5	Plus de 350	Gratuit	Plus de 350	4000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

II) Informations et questions diverses

Questions diverses :

1) Vente de locaux communaux

Des négociations avec un acheteur potentiel sont en cours. Une proposition devrait être faite prochainement.

2) Préparation du Budget primitif 2025

Subventions versées aux associations :

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions qui seraient allouées aux associations en 2025. Après étude et discussion les élus procèdent à des ajustements. Les subventions seront votées lors du prochain conseil municipal en même temps que le Budget Primitif 2025.

Investissements à prévoir :

- Trottoirs Chaussée Brunehaut
- Acquisition d'une tondeuse
- Acquisition d'un distributeur de sel
- Aménagement de la future médiathèque (travaux et acquisition de mobilier)
- Eclairage public : remplacement d'armoires électriques

Autres travaux à prévoir :

Une élue souligne que les trottoirs rue d'Aire glissent par endroit, il n'y a plus de cailloux. Il faudrait également faire gratter et enlever la boue le long du talus.

3) Aménagement de la future médiathèque

Un devis complémentaire devra être demandé pour la mise en accessibilité des 2 petites extensions et pour la fourniture et la pose de carrelage après démolition du mur entre les 2 classes.

Informations diverses :

Compostage et mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative :

Une réunion publique sur le compostage individuel et collectif a eu lieu mardi 19 mars à la salle des fêtes. Dans le cadre de la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (effective en 2026), la CAPSO a confié à la société CONTENUR une enquête de proximité pour la mise à jour du fichier de dotation des bacs pour les usagers.

Les agents enquêteurs mandatés par cette société se présenteront au sein de chaque logement afin de relever les informations relatives au foyer, identifier les bacs en place, valider leur bon état ou les remplacer, et adapter le volume si nécessaire.

Les usagers seront prévenus du prochain passage des enquêteurs par courrier, comprenant une « lettre aux habitants » accompagnée d'une fiche pratique sur le déroulement concret du démarchage.

L'opération s'étalera sur une durée de 2 à 4 semaines environ.

Collecte de dons :

Une collecte de dons est organisée au profit de l'Ukraine. Les dépôts sont à effectuer au siège de l'association « Solidarité Ukraine » à la ferme d'Ecou de Tilques.

Portes ouvertes au collège de Thérrouanne :

Le Collège de Thérrouanne ouvre ses portes le vendredi 28 Mars de 16h30 à 19h00.

Colis alimentaires :

Vu les augmentations du carburant, la Banque alimentaire demande pour l'année 2025, une participation pour les livraisons. La participation sera calculée pour chaque commune de l'antenne Banque Alimentaire de la Morinie au prorata du nombre de bénéficiaires.

Acquisition du Chapiteau de St Jean par l'office culturel :

L'Office culturel de Thérrouanne a fait l'acquisition d'un Chapiteau romano-gothique provenant de l'ancienne Abbaye Saint-Jean de Thérrouanne. Il a été placé dans l'Eglise.

Projets éoliens :

La commune devra donner son avis lorsque les projets seront aboutis.

Stationnement Grand'Rue

Des élus soulignent le fait que régulièrement des véhicules stationnent entièrement sur les trottoirs, empêchant les piétons de circuler en toute sécurité.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Andrée DEZEQUE

Alain CHEVALIER